

Province de Québec
MRC de l'Islet
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 16 janvier 2019 à 19h00 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Pierre Harton
Siège #2 - Donald Toussaint
Siège #3 - Gérald Melanson
Siège #4 - Stéphanie Lizotte
Siège #5 - Denis-Paul Ouellet

Est/sont absents à cette séance:

Siège #6 - Guy Joncas

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Céline Avoine. Madame Lorraine B. Morneau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière-adjointe, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil. Après la vérification, du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte.

**30-01
2019**

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Présentation de la liste des personnes endettées envers la Municipalité et radiation de 2 comptes de taxes.

3.2 - Résolution concernant l'Église

3.3 - Dossier OTJ (nouvelle adresse et vérification des comptes)

3.4 - Dépenses pick-up (kilométrage) et pick-up 2001

3.5 - Pneus Ouellet (tube pour glissade O.T.J.)

3.6 - Fête d'hiver

3.7 - Brunch des nouveaux arrivants le 10 mars 2019

3.8 - Engagement

3.9 - Location OTJ par les nouveaux sentiers.

3.10 - Déneigement coin de rue Marie-Paule Cloutier-Serge Dubé

3.11 - Annuler résolution 370-12-2018 et en refaire une autre

3.12 - Demande d'aide financière pour le Volet 2 à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec (remplace la résolution no. 370-12-2018)

3.13 - Julie Provost (auteure sur TDA, TDAH)

4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

**31-01
2019**

3.1 - Présentation de la liste des personnes endettées envers la Municipalité et radiation de 2 comptes de taxes.

Présentation de la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour non-paiement de taxes.

Il est proposé à l'unanimité de procéder à la radiation de 2 comptes de taxes pour lesquels on ne peut obtenir de paiement ni vendre pour non-paiement de taxes, soient: dossier 4714-31-6529 pour un montant de 17206.37\$ et dossier 4713-96-2308 pour un montant de 7988.30\$ pour un total de 25194.67\$

**32-01
2019**

3.2 - Résolution concernant l'Église

Considérant que les membres du conseil doutent de la rentabilité d'une médiathèque;
Considérant que pour ce qui est des revenus possibles ça demeure vague;
Considérant que même avec la bibliothèque, il n'y a pas de revenus mais plutôt des dépenses;
Considérant qu'enlever presque tous les bancs n'est pas appréciée par tout le monde (une consultation publique serait préférable)

Par conséquent, il est proposé à l'unanimité que si les bancs sont enlevés sans consultation publique et sans l'assurance des revenus permanents, la municipalité retirera le service de surveillance scolaire du sous-sol de la Sacristie donc une perte de revenu de 10 000\$.

**33-01
2019**

3.3 - Dossier OTJ (nouvelle adresse et vérification des comptes)

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé du conseiller Donald Toussaint et résolu d'aviser le comité des Loisirs de changer leur adresse civique et postale puisque qu'il n'y a plus rien à leur nom au 15 rue des Loisirs. De les aviser qu'on attend toujours la preuve de la dissolution de l'O.T.J. et où ira l'argent restant dans les coffres de l'organisme en leur rappelant que ça doit servir selon la charte à organiser des loisirs, sports, etc. pour les enfants de Sainte-Perpétue.

**34-01
2019**

3.4 - Dépenses pick-up (kilométrage) et pick-up 2001

Il est proposé à l'unanimité d'aviser les employés que dorénavant ils devront se présenter au garage avec leur propre véhicule, poinçonner leur carte de temps et partir avec les véhicules de la Municipalité.

Résolu à l'unanimité et ça prend effet immédiatement.

**35-01
2019**

3.5 - Pneus Ouellet (tube pour glissade O.T.J.)

Il est proposé à l'unanimité de prendre informations auprès de Pneus Ouellet pour faire l'acquisition de 10 chambres à air avec gaines pour la glissade au terrain de jeux.

3.6 - Fête d'hiver

La fête d'hiver aura lieu le dimanche le 3 mars 2019 aux Loisirs.

Les démarches pour l'organisation se feront dans les semaines à venir.

3.7 - Brunch des nouveaux arrivants le 10 mars 2019

Le brunch des nouveaux arrivants, maire, conseillers, employés, bénévoles, pompiers, etc aura lieu le 10 mars 2019.

L'envoi des invitations se fera dans les jours à venir et la commande des paniers de produits d'érable également.

**36-01
2019**

3.8 - Engagement

Considérant que Mme Avoine a discuté avec Myriam Trudel de la FQM lors d'une réunion;

Considérant que Mme Trudel a spécifié à Mme Avoine que lors d'un manque de personnel dans une Municipalité (en cas de maladie,etc.) la FQM a la possibilité d'offrir du support de personnel de façon temporaire;

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice-générale-adjointe à prendre des informations sur la façon de faire, soit: coût de remplacement, combien de temps à l'avance doit-on les informer du besoin, etc.

**37-01
2019**

3.9 - Location OTJ par les nouveaux sentiers.

Considérant que les Nouveaux sentiers louent le local des Loisirs pour des activités physiques de leurs participants;

Considérant que durant les activités hivernales aux Loisirs, il est plus difficile de les accueillir avec tous leurs équipements;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé du conseiller Denis-Paul Ouellet de considérer la possibilité de les relocaliser au sous-sol de la Sacristie entre les heures de la surveillance scolaire.

**38-01
2019**

3.10 - Déneigement coin de rue Marie-Paule Cloutier-Serge Dubé

Il est résolu à l'unanimité d'interdire aux propriétaires résidents à l'intersection de la Rte 204 et rue du Collège de circuler par la rue du Collège pour transporter la neige dans sa cour arrière.

**39-01
2019**

3.11 - Annuler résolution 370-12-2018 et en refaire une autre

Il est proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu d'annuler la résolution no. 370-12-2018 et en refaire une autre.

**40-01
2019**

3.12 - Demande d'aide financière pour le Volet 2 à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec (remplace la résolution no. 370-12-2018)

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 09 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU Que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par le conseiller Gérald Melanson

Appuyé par le conseiller Donald Toussaint

Et résolu:

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2000\$;

QUE la municipalité autoriser Mme Kamille Jean (chargée de projet) à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**41-01
2019**

3.13 - Julie Provost (auteure sur TDA, TDAH)

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Donald Toussaint et résolu d'autoriser le groupe de la Bibliothèque à recevoir Mme Julie Provost conférencière et écrivaine sur le TDA et le TDAH, d'accepter le coût de déplacement de 155.00\$ et un goûter pour un montant de 75.00\$

**42-01
2019**

4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Denis-Paul Ouellet et résolu que la séance soit levée à 21:24 heures.

Céline Avoine, mairesse

Lorraine B. Morneau, d.g.a./s.t.a.